



15-05-2021

## SECTION CARPISTES.

### REGLEMENT CONCOURS.

1. Ce règlement est valable pour les concours en 3 manches, les 24 heures et les 48 heures.
2. Les concours se dérouleront uniquement dans le grand étang.
3. Les inscriptions seront limitées à 15 équipes de 2 pêcheurs.
4. En raison des mesures prises suite au covid, le tirage au sort des postes aura lieu le jour précédent le concours en présence de deux membres du comité, et du président de l'ASBL.

Le résultat du tirage au sort sera affiché le matin du concours. Il est demandé de respecter les mesures sanitaires telles que le port du masque et la distanciation et d'éviter tout attroupement devant les valves.

Horaire journée concours :

- Concours en trois (3) manches :  
arrivée à l'étang à 6 h 00, le concours débute à 7 heures et se termine à 19 heures.
- 24 heures :  
arrivée à l'étang le samedi à 17 heures, le concours débute à 19 heures et se termine le dimanche à 19 heures.
- 48 heures :  
arrivée à l'étang le vendredi à 17 heures, le concours débute à 19 heures et se termine le dimanche à 19 heures.

5. L'amorçage est réalisé par 1 seul pêcheur de l'équipe pendant 15 minutes en début du concours et toutes les 3 heures.

L'amorçage est limité à :

- 10 kg/manche pour le concours des 3 manches
- 15 kg pour les 24 heures
- 20 kg pour les 48 heures.

La fronde et le cobra ne pourront être utilisés que durant la période d'amorçage.

6. Esches autorisées : bouillettes et graines cuites et pellets.

Toutes esches animales et / ou flottantes sont interdites. Seules les esches décollées du fond de cinq centimètres (5cm) maximum sont autorisées.

7. Seuls les hameçons simples **barbeless** de taille n° 6 maximum sont autorisés.

8. Le matelas de réception conforme aux normes carpiste est obligatoire. Bassine de réception préconisée.

Chaque équipe doit être en possession de 5 sacs de conservation par pêcheur.

Par sac de conservation deux grosses carpes ou trois petites !

Si le poids est excessif, prévenir un membre du Comité Carpiste pour effectuer une pesée intermédiaire.

9. Seront pesées et comptabilisées les carpes de type commune, amour blanc cuir et miroir. Les carassins ne rentrent pas en compte pour le concours.

**En cas de prise d'un amour blanc, le pêcheur doit prévenir immédiatement un commissaire afin que l'on puisse libérer rapidement ce poisson après pesée.**

10. Le pesage se fera avec trépied, balance électronique et sac de pesage mis à la disposition par le Comité carpiste.

Procédure de pesée :

- La manipulation du poisson se fera par les pêcheurs de l'équipe.
- La lecture et l'enregistrement du poids sera faite par le comité organisateur

11. La présence permanente d'un des deux équipiers est obligatoire sur le ring de pêche.

Si un des pêcheurs de l'équipe doit s'absenter pour une longue durée, les cannes devront systématiquement être relevées durant son absence.

12. Tout poisson ferré dans les dernières minutes avant la fin de l'épreuve sera pris en compte s'il est sorti de l'eau endéans les 15 minutes.

13. Le poisson doit être épuisé dans son ring pour être comptabilisé. Dans un esprit fair-play tout poisson épuisé ayant dépassé d'un poste celui de l'équipe pourra être comptabilisé.

14. Le vainqueur sera l'équipe qui totalisera le poids le plus important.

15. Les abris de pêche seront obligatoirement de style dôme ou parapluie-tente. L'installation de ceux-ci devra être faite dans les emplacements délimités.

Les tentes familiales, camping-car et véhicules utilitaires sont interdits.

16. BBQ n'est pas autorisé, suite aux mesures sanitaires prises pour le covid. Attention au nettoyage de votre emplacement !

17. Pendant la pêche de nuit, seul l'usage de la lampe frontale sera autorisée, et ce uniquement pour :

- Le changement de montage ou d'esche.
- L'épuisage.
- La pesée et la remise à l'eau d'un poisson.

En ce qui concerne l'abri de pêche, un seul point lumineux sera toléré et uniquement à l'intérieur de celui-ci.

18. Dans le but de protéger le poisson lors d'une prise de photo, ce dernier ne sera jamais porté à hauteur d'homme. (position accroupie ou à genoux avec matelas de réception comme protection.)

19. Les chiens devront constamment être tenus en laisse et sous le contrôle du maître.

20. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.

21. En vue du bon déroulement des journées, les éventuelles réclamations se feront le plus rapidement possible auprès des responsables (comité carpiste) repris ci-dessous.

22. Tout manquement au règlement ainsi que le manque de respect envers les commissaires ou toutes autres attitudes nuisant au bon fonctionnement de la manifestation entraînera premièrement un avertissement verbal.

En cas de récidive, ce sera la disqualification de l'équipe.

**La mise pour cette manche ne sera pas remboursée.**

#### Le Comité Carpiste.

DENAYER Éric GSM : 0474 / 02.20.88

DEVRIES Guy GSM : 0474 / 46.86.68

KERMANCHANI Ali GSM : 0472 / 94.38.77

SCHONEYT Frédéric GSM : 0472 / 39.37.82

WILLEMS Roland GSM : 0486 / 81.76.19

*Responsable Section Carpiste :*

HOLLEMAERT Julien GSM : 0477 / 69.88.18